Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POLICE NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES COMPÉTENCES
DE LA POLICE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE
L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL
BUREAU DES POLITIQUES SOCIALES

DRCPN/SDASAP/ BPS /SPE N° 000193
AFFAIRE SUIVIE PAR :
C. KLEIN – E. THIRIAT
TÉL : 01.80.15.46.84 – 01.80.15.46.86
MÉL : drcpn-sdasap-bps@interieur.gouv.fr

Paris, le 23 MARS 2015

Le Ministre de l'intérieur,

à

(destinataires *in fine*)

OBJET : Déploiement national du Chèque Emploi Service Universel (CESU) garde d'enfants pour les familles monoparentales.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale dans le domaine de la petite enfance, le ministère de l'intérieur participe aux frais de garde des enfants de ses agents.

Je vous informe qu'à compter du 1er janvier 2015, le dispositif CESU destiné aux agents en situation monoparentale ayant des enfants âgés de 0 à 12 ans, jusqu'alors circonscrit à l'Ile-de-France et à six départements (06, 13, 33, 59, 67 et 69), est étendu **à toute la France métropolitaine**.

Les agents bénéficiaires perçevront une aide préfinancée de **300 € par an et par enfant** pour financer tout ou partie des frais de garde.

Sans condition de ressource, exonérée de charges sociales et non imposable dans la limite de 1830€ par an et par foyer, cette prestation est cumulable avec les aides existantes.

Elle vient notamment en complément du CESU interministériel proposé par le ministère de la décentralisation et de la fonction publique pour les enfants de 0 à 6 ans.

Peuvent en bénéficier tous les agents du ministère, quel que soit leur corps d'appartenance et dont les bulletins de salaire mentionnent les codes ministère 209, 212 et 259.

Le CESU du ministère de l'intérieur permet de régler les frais relatifs aux modes de garde suivants :

- Structure de garde d'enfants hors du domicile :
  * crèche, halte garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire avant et après les heures de classe

- Un salarié en emploi direct :
  * assistante maternelle, garde à domicile, garde occasionnelle

- Une entreprise ou une association prestataire de service ou un mandataire agréé.

Il est à noter que le bénéfice du CESU monoparental proposé aux agents du ministère de l'intérieur est également ouvert aux agents retraités, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'obtention.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de la plateforme téléphonique du prestataire, au 01 78 16 13 33 ou en se connectant sur le site internet dédié : www.domiserve.com/cesu-mi.

Vous serez prochainement destinataires des dépliants, affiches et formulaires relatifs à ce dispositif.

Afin de garantir l'efficacité de cette mesure, je vous remercie d'en assurer par tous moyens une large diffusion auprès de vos agents.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Michèle KIRRY
Préfète
Directrice des ressources et des compétences
de la police nationale

Destinataires :

* Mesdames et Messieurs les préfets des départements :
- Ain
- Aisne
- Allier
- Alpes de Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Ardèche
- Ardennes
- Ariège
- Aube
- Aude
- Aveyron
- Calvados
- Cantal
- Charente
- Charente-Maritime
- Cher
- Corrèze
- Corse-du-Sud
- Haute Corse
- Côte d'Or
- Côtes d'Armor
- Creuse
- Dordogne
- Doubs
- Drôme
- Eure
- Eure-et-Loir
- Finistère
- Gard
- Haute-Garonne
- Gers
- Hérault
- Ille-et-Vilaine
- Indre
- Indre-et-Loire
- Isère
- Jura
- Landes
- Loir-et-Cher
- Loire
- Haute-Loire
- Loire-Atlantique
- Loiret
- Lot

- Lot-et-Garonne
- Lozère
- Maine-et-Loire
- Manche
- Marne
- Haute-Marne
- Mayenne
- Meurthe-et-Moselle
- Meuse
- Morbihan
- Moselle
- Nièvre
- Oise
- Orne
- Pas-de-Calais
- Puy-de-Dome
- Pyrénées-Atlantiques
- Hautes-Pyrénées
- Pyrénées-Orientales
- Haut-Rhin
- Saône
- Saône-et-Loire
- Sarthe
- Savoie
- Haute-Savoie
- Seine-Maritime
- Deux-Sèvres
- Somme
- Tarn
- Tarn-et-Garonne
- Var
- Vaucluse
- Vendée
- Vienne
- Haute-Vienne
- Vosges
- Yonne
- Territoire-de-Belfort